



**PERDRE LA SANTÉ,
PERDRE LA VIE,
EN RAISON DU TRAVAIL :
ÇA SUFFIT.**



**Dossier d'Investigation : Le scandale de l'accidentologie
au travail, la menace de la LFSS 2026, et notre plan de riposte.**

**764 décès
par Accident
du Travail (AT).**

**1 297 MORT-ES
EN 2024**

(Plus de 3 morts par jour)

**318 décès
par Accident
de Trajet.**

**215 décès
par Maladie
Professionnelle
(MP).**

« C'est un scandale national – invisibilisées ou traitées le plus souvent comme de simples faits divers. »

**L'accidentologie
n'est pas une
fatalité.**



549 614 Accidents
du Travail
avec arrêt
en 2024.

5 victimes

étaient des mineurs, apprentis
ou lycéens de moins de 18 ans.

Les morts et blessures graves ne sont jamais
le fruit du hasard. Ils sont le résultat de choix
patronaux délibérés : maximiser les profits,
travail dans l'urgence, et défaut de prévention.

L'entreprise défendue comme « lieu d'apprentissage » refuse de prendre en compte la réalité du travail.

L'explosion silencieuse des Maladies Professionnelles.

Le Volume

+6,7%

d'augmentation globale
des MP en 2024
(plus de 50 000 cas).

Le Corps (TMS)

90%

des MP sont des Troubles
Musculosquelettiques
(+6,6 % en un an). L'usure
physique s'accélère.

L'Esprit (Risques Psy)

x2

Le nombre d'affections
psychiques reconnues a
doublé depuis 2020 (1 805 cas,
dont 73% de dépressions).

**Le travail intensifié détruit
les corps et les esprits.**

L'invisibilisation des risques au féminin

Les Hommes

Baisse historique : **-40 %**
d'accidents du travail
depuis 2001.

Risques primaires :
Manutention manuelle
et outillage.

Monopole des cancers
professionnels et de l'amiante.

La
fracture
genrée

Les Femmes

Hausse alarmante : **+26 %**
d'accidents du travail
depuis 2001.

Majoritaires dans les maladies
professionnelles (**52 %**) et les
accidents de trajet (**52 %**).

Surreprésentées dans les
MP Psychiques (**63 %**).

**L'obligation du Document Unique (DUERP) genré existe depuis 2014.
Le patronat refuse de l'appliquer.**

La Menace LFSS 2026 : L'attaque contre nos droits

C2RMP (Commission Régionale)

Jusqu'à présent, l'engorgement des commissions (C2RMP) permettait un traitement collégial des MP hors-tableau ou incomplètes.

**Une décision pilotée par la contrainte budgétaire.
Objectif caché : Multiplier les rejets pour faire des économies sur le dos des victimes.**

2 Médecins Conseils de la CPAM

Après - Article 95 : Le pouvoir est transféré aux médecins conseils seuls. Leurs avis s'imposeront aux caisses.

Le scandale financier de la sous-reconnaissance

2 à 3,8 Milliards d'Euros

C'est le coût estimé des maladies professionnelles non reconnues. Aujourd'hui, cette facture est transférée de la branche AT-MP (financée par les employeurs) vers la branche maladie générale (financée par tous).

« Une réparation de haut niveau est une réponse juste et légitime aux obligations de l'employeur. S'il est fautif, la CGT ira chercher la Faute Inexcusable (FIE). »

Notre Secteur : La réalité du Verre et de la Céramique.

L'usure accélérée : Chaleur extrême, bruit constant, travail en équipes successives alternantes (le facteur de risque le plus déclaré).

Le fléau de la sous-traitance : L'abus des niveaux de sous-traitance dans nos usines démultiplie les risques. Les donneurs d'ordres doivent être condamnés.

Le droit de retrait : Face au danger grave et imminent dans nos ateliers, la protection des travailleurs doit primer sur les cadences de production.





L'Héritage de l'Amiante : Faire valoir nos droits

Les pathologies liées à l'amiante ont encore augmenté de +8,5 % en 2024.
Les cancers professionnels restent massivement sous-déclarés.

Préretraite Amiante - ACAATA

Cas 1 (Maladie reconnue) :
Départ possible dès 50 ans.

Cas 2 (Exposition en établissement listé) : Départ à 60 ans moins un tiers de la durée de travail effectuée (minimum 50 ans).

Vous avez un doute ? Contactez la Fédération Verre & Céramique.

Nos Revendications en 4 Piliers.

La santé au travail n'est pas une option. C'est un droit absolu. Nos revendications se structure autour de quatre axes vitaux pour mettre fin à la mise en danger des salarié·es.



PRÉVENIR

Évaluer les risques à la source et imposer un cadre réglementaire strict.



REPRÉSENTER

Restituer le pouvoir d'agir aux instances de proximité et garantir l'indépendance.



SANCTIONNER

Responsabiliser les décideurs et abolir l'impunité pénale.



PROTÉGER

Défendre les futures générations et abolir la main-d'œuvre jetable.



Pilier 1 : Prévenir l'Invisible.

Le DUERP Généré & Contrôlé.

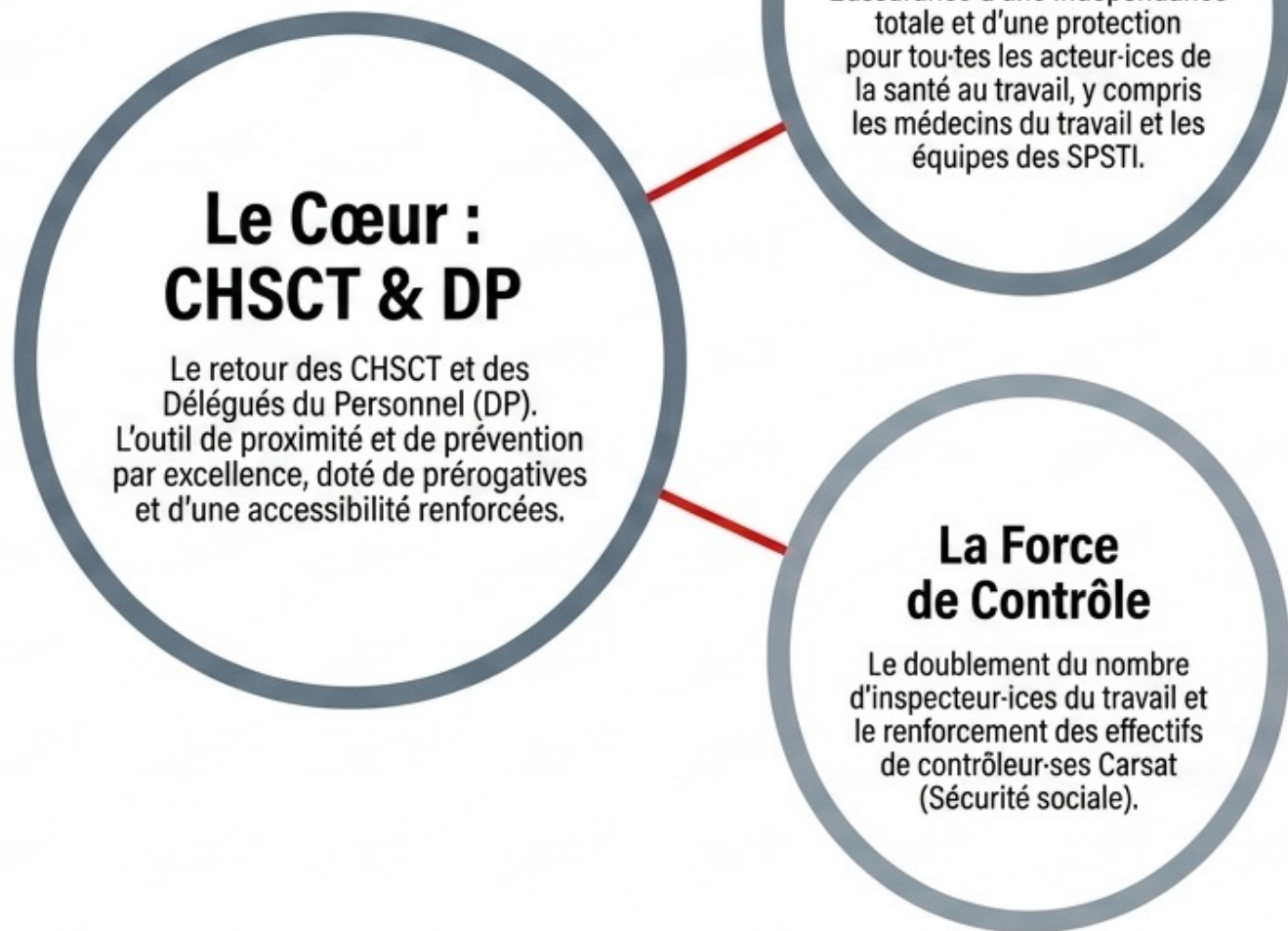
Exigence d'une véritable application de l'obligation de mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document doit obligatoirement être **généré** (une obligation légale existant depuis 2014, mais massivement ignorée), avec un contrôle strict de son application et de sa mise à jour systématique.

Un Bouclier Réglementaire.

Un renforcement drastique de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité de tous les salarié·es face aux nouvelles menaces du monde du travail.

Pilier 2 : Le Maillage Humain

Reconstruire un réseau de défense
indépendant et de proximité



Le Pouvoir d'Agir et de Suspendre



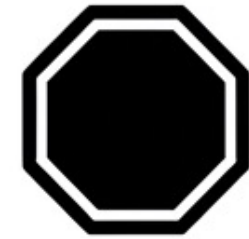
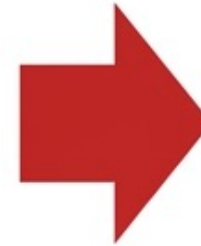
L'Alerte

Renforcement de la protection des travailleur·ses et respect absolu du droit de retrait face à un danger imminent.



L'Intervention

Mobilisation immédiate des CHSCT et DP avec leurs nouvelles prérogatives pour imposer des mesures correctives.



La Coercition

Intervention des inspecteur·ices du travail et Carsat avec de plus larges prérogatives coercitives (arrêt immédiat de chantiers et travaux dangereux).

Pilier 3 : Responsabilité et Répression

Fin de l'Impunité

Mise en place d'une politique pénale du travail sévère. Les employeur·ses responsables d'accidents graves au travail doivent être condamné·es avec la plus grande fermeté. La vie d'un·e salarié·e ne peut être une simple variable d'ajustement financier.

Cibler les Donneurs d'Ordre

Suppression du recours à la sous-traitance pour les activités à risques. L'abus des niveaux de sous-traitance est un facteur aggravant direct ! Exigence du renforcement des responsabilités et de la condamnation systématique des donneurs d'ordre.

Pilier 4 : La Jeunesse n'est pas une Main-d'œuvre Jetable.

L'Abolition de l'Exploitation Précoce.

Suppression immédiate des stages en entreprise dès le collège, ainsi que l'interdiction des séquences « d'observation » en classe de 2nde générale et technologique.

La Restauration des Droits Bafoués.

Amélioration drastique des protections légales pour les mineurs en formation professionnelle. Cela passe impérativement par le rétablissement des sécurités supprimées par les réformes de 2015 et de 2018.

ARRÊTER L'HÉCATOMBE.

TOU·TES MOBILISÉ·ES LE 28 AVRIL 2026 !

Journée internationale de la santé et de la sécurité au travail.
La sécurité au travail n'est pas une priorité pour les pouvoirs publics.
Ce rapport de force, c'est à nous de l'imposer.

Perdre la santé en raison du travail : Ça suffit. Rejoignez la riposte.

